

Fiche descriptive de l'indicateur :

Traçabilité de l'évaluation de la douleur post opératoire avec une échelle en SSPI (DAN-TRD)

Définition	Cet indicateur, présenté sous la forme d'un taux, évalue la traçabilité dans le dossier anesthésique de l'évaluation de la douleur post-opératoire avec une échelle sur la feuille de surveillance du patient en SSPI (à l'entrée et à la sortie).
Justification	<p>Tout patient ayant eu une anesthésie générale ou loco régionale doit bénéficier d'une surveillance continue après l'intervention (article D6124-91 du CSP). Cette surveillance est réalisée en SSPI sauf pour les patients dont l'état de santé nécessite une admission directe dans une unité de soins intensifs ou de réanimation (article D6124-98 du CSP). Les parturientes ayant accouché par voie basse en cas d'anesthésie générale ou loco régionale peuvent être surveillées en salle de travail (article D6124-98 du CSP).</p> <p>La prise en charge de la douleur est une priorité de santé publique (Plan douleur 2006-2010)¹. La douleur doit être systématiquement évaluée et « toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur » (article L.1110-5 du CSP).</p> <p>Il est reconnu et admis de tous qu'afin de mieux dépister, quantifier et suivre l'évolution de la douleur ressentie, il est nécessaire d'utiliser des méthodes fiables et reproductibles. Les évaluations de la douleur doivent donc être effectuées à l'aide d'échelles validées.</p> <p>La prise en charge de la douleur post-opératoire est considérée comme un élément primordial s'inscrivant dans une démarche de santé publique.</p> <p>Les textes de référence sur la prise en soin de la douleur postopératoire sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Recommandations de la société française d'anesthésie et de réanimation (SFAR) en 1997 sous l'égide de l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation de la santé (Anaes) sur les différentes modalités d'analgésies post opératoires. – Circulaire n°99-84 du 11/02/1999, programme national de lutte contre la douleur.
Diffusion publique	<p>Indicateur diffusé publiquement avec un objectif de performance à atteindre fixé à 80 %, soit 8 dossiers sur 10 comportant les informations demandées.</p> <p>Diffusion publique des résultats par établissement sur www.scopesante.fr</p>
Type d'indicateur	<p>Indicateur de processus.</p> <p>Ajustement sur le risque : non.</p>
Numérateur	<p>Nombre de séjours pour lesquels il existe deux résultats de mesure de la douleur avec une échelle sur la feuille de surveillance du patient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une mesure initiale à l'entrée ; ▪ une mesure à la sortie ou juste avant la sortie de la SSPI.
Dénominateur	Nombre de séjours évalués.
Echantillon	L'indicateur est calculé sur un échantillon aléatoire de 60 séjours.
Critère d'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séjours hors séances pour lesquels l'acte d'anesthésie générale ou locorégionale est identifié par le code activité 4 de la CCAM ; ▪ ET ▪ Patients pris en charge en SSPI.

¹ Plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010, Ministère de la Santé.

Critères d'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Patients hospitalisés pour une intervention réalisée sous anesthésie locale ; ▪ Séances sélectionnées à partir des GHM relevant de la CMD 28, spécifique aux séances ; ▪ Séjours faisant l'objet d'une prestation inter-établissement, que ce soit en établissement demandeur ou en établissement prestataire ; ▪ Patients non pris en charge en SSPI au décours de l'anesthésie.
Mode d'évaluation de l'indicateur DAN TRD	<p>L'évaluation des dossiers anesthésiques est réalisée à l'aide d'un questionnaire. L'indicateur évalue le pourcentage de séjours pour lesquels il existe deux résultats de mesure de la douleur avec une échelle sur la feuille de surveillance du patient : une mesure initiale à l'entrée et une deuxième mesure à la sortie ou juste avant la sortie de la SSPI.</p> <p>Les deux évaluations de la douleur avec une échelle sont recherchées sur la feuille de surveillance en salle de surveillance post-interventionnelle (SSPI).</p>

ALGORITHMES DE CALCUL

Indicateur 2 : Traçabilité de l'évaluation de la douleur post opératoire avec une échelle en SSPI.

Variable	Algorithme	
IND DAN TRD	Dossier i : [num IND DAN TRD]	Si ([EVA 1] = 1 Et [EVA 5] = 1) Alors [num IND TRD] = 1 Sinon [num IND TRD] = 0 FinSi
	Dossier i : [den IND DAN TRD]	Si [EVA 1] <> 3 Et [EVA 5] <> 3 Alors [den IND TRD] = 1 Sinon Si [DAN 23] = Non ou [EVA 1] = 3 Ou [EVA 3]=3 [den IND TRD] = 0 FinSi

Analyses complémentaires

	Nb de dossiers	%
Total des dossiers ne satisfaisant pas les spécifications de l'indicateur	Nb de dossiers inclus -Nb de dossiers conformes	/Y*100
- Aucun score de la douleur n'est tracé en SSPI alors que l'évaluation de la douleur est compatible avec l'état du patient	EVA 1 = 2 ET EVA 5 = 2	/Y*100
- Le score initial de la douleur est écrit ET - aucun score de la douleur n'est tracé à la sortie ou juste avant la sortie de SSPI alors que l'évaluation de la douleur est compatible avec l'état du patient	EVA 1 = 1 ET EVA 5 = 2	/Y*100
- Aucun score initial de la douleur n'est écrit alors que l'évaluation de la douleur est compatible avec l'état du patient ET - un score de la douleur est tracé à la sortie ou juste avant la sortie de SSPI	EVA 1 = 2 ET EVA 5 = 1	/Y*100